

Marie-Claude CHAMOIS et François FRIGON

La vie de la « fille du roy » Marie-Claude Chamois et de son époux François Frigon est l'une des plus étonnantes de l'histoire de la Nouvelle-France.

I Marie-Claude Chamois

Fille de Honoré Chamois, héraut d'armes de France et secrétaire du roi, et de Jacqueline Giraut, elle naquit le 8 janvier 1656 et fut baptisée le 29 janvier de la même année dans la paroisse Saint-Gervais de Paris.

Bien plus tard, lors du procès qui l'opposa à sa mère, son défenseur, pour sa plaidoirie, narra en ces termes l'enfance de Marie-Claude : « ...nourrie par la femme d'un nommé Bouthillier, élevée par sa mère jusqu'à l'âge de onze à douze ans, obligée d'en sortir pour éviter les fureurs de son propre frère qui ne respectait plus en elle les droits sacrés de la Nature, de la Religion et de la Loi, elle a été conduite par la nommée du Rivault chez le sieur de Retz, sous-vicaire de Saint-Paul, et amenée enfin, par ses soins, d'abord à l'Hôpital de la Pitié et ensuite transférée à celui de la Salpêtrière. » Elle n'avait alors pas quatorze ans et fut choisie avec d'autres jeunes filles pour partir peupler la colonie de la Nouvelle-France où elle devrait se marier à peine débarquée.



L'hôpital de la Salpêtrière - 1750

Effectivement, dès le 16 octobre 1670, nantie d'une centaine de livres en biens divers, elle passait un contrat de mariage avec Jacques Forcier, fils d'un farinier prénommé Guillaume et de feu Sébastienne Gaultier, mais le mariage ne fut finalement pas célébré et dans les deux mois qui suivirent, elle épousa François Frigon dont les origines demeurent très largement mystérieuses.

Après le mariage, le couple se fixa à Batiscan où François mit à contributions ses qualités d'homme de ferme. Marie-Claude enfanta à six reprises et peu de temps avant la naissance de son dernier enfant, Antoine, elle apprit la nouvelle du décès de son dernier frère. La fortune de son père lui revenait désormais de droit pour peu qu'elle fût acte de présence et considérant la triste condition de sa famille, elle décida d'entreprendre à nouveau la périlleuse traversée.

Nantie des originaux de son extrait baptistaire, de son contrat de mariage, de son acte de célébration de mariage et d'une procuration passée en sa faveur par son époux pour « régir, gouverner et deffendre tous et chascuns les biens qui se peuvent appartenir en l'ancienne France ou elle est preste de passer pour leurs affaires [...] et par spécial prendre et apprehender ce qui peut estre avvenu et eschu a sa ditte femme procuratrice de ses Pere et Mere ou autres parens quelconques par succession donation ou aultrement... » elle partit pour Paris à la fin de l'année 1685.

II François Frigon

Les origines de François Frigon sont inconnues et toutes les suppositions faites, notamment par Raymond Douville, sur ses origines en Lozère, Aveyron ou Corrèze, à partir de son surnom « l'Espagnol » n'apportent aucune preuve concrète.

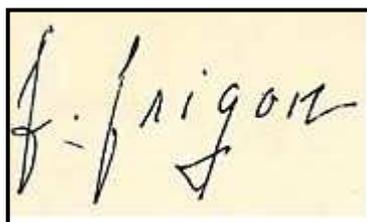
Il arriva en Nouvelle-France vers l'année 1665, âgé de 16 ans environ et trouva un emploi de domestique puis de fermier chez Michel Pelletier sieur de La Prade à Trois-Rivières, qu'il conserva au moins jusqu'en 1668. En janvier 1667, il eut à faire un témoignage lors d'une enquête sur la traite de l'eau-de-vie et l'on apprend ainsi qu'« étant à Batiscan dans une cabane où il demeurait avec Jean Cusson pour abattre du bois sur une concession, » ils eurent à repousser deux indiens ivres qui cherchaient un abri et qu'à la même époque il faisait la traite de fourrure pour le sieur de La Prade.

Fixé à Batiscan dès 1668, c'est là qu'il accueillit Marie-Claude Chamois. En 1671 il acquit des Jésuites une terre de quatre arpents de front par quarante arpents de profondeur sur leur seigneurie de Batiscan et le 29 décembre 1675 signa un contrat avec le seigneur de Sainte-Marie, Jean Lemoyne, par lequel il s'engageait à s'occuper des vingt-deux bêtes à corne du seigneur et de quarante-deux autres bêtes des censitaires dont certaines lui appartenaient en propre.

Le 24 octobre 1678, il loua deux bœufs au seigneur de Villiers Charles le Gardeur pour une durée de quatre ans, moyennant sept minots et demi de blé par année. On les retrouve au recensement de 1681 qui mentionnait pour François Frigon cinq bêtes à cornes, sept arpents de terre en valeur et un fusil.

Marie-Claude Chamois et François Frigon donnèrent vie à six enfants :

- . Jean-François, né vers 1674. Il épouse Marie-Madeleine Moreau le 8 février 1700 puis le 4 juin 1715 Marie-Gertrude Perrot.
- . Marie-Madeleine, née vers 1676, elle épouse Jean Prime dit Laventure le 27 avril 1695 puis on perd sa trace.
- . Marie-Louise-Françoise, née vers 1678 et décédée le 8 février 1700.
- . Françoise, baptisée le 30 mars 1681, elle épouse Joseph Moreau le 8 février 1700 et elle décède et est inhumée le 23 mai 1755.
- . Marie-Jeanne, née le 14 septembre 1683, elle épouse Mathurin Rivard le 19 février 1710. Il meurt le 6 juillet 1737.
- . Antoine, né le 27 juillet 1685, il décède le 29 juillet 1712.



Signature de François Frigon

Le 30 mars

1682 il revendit pour 1 000 livres sa concession de Batiscan à Louis et Mathurin Guillet mais il continua d'y loger jusqu'en 1683. A compter du mois de mai de cette année, il se lança dans la traite, équipant trois canots et trois hommes avec Jacques Babie pour « envoyer à la traite des pelleteries au pays des Outaouais avec les Sauvages dans les profondeurs des bois et les terres les plus éloignées » et pour ce faire ils empruntèrent 6 026 livres 6 sols 3 deniers au sieur De La Chesnaye.

François s'absenta entre 1684 et 1685 et à son retour signa la procuration à son épouse afin qu'elle se rende en France pour recevoir la succession de son défunt père. Pendant ce temps François poursuivit ses affaires en Nouvelle-France. Il acquit le 26 mai 1686 deux congés de traite pour les Illinois de François Poisset puis emprunta pour plus de 7 000 livres de marchandises à Jean de Fay. Les bénéfices étaient maigres mais il acheta une terre de deux arpents de front par quarante de profondeur à Batiscan le 22 février 1690 à Jean Lemoyne.

Le 12 juin 1695, c'est en compagnie de son fils Jean-François, de Charles le Sieur et de Pierre Trottier qu'il repartit pour la traite chez les Outaouais. Le départ en congé de traite et marchandises leur coûta plus de 8 000 livres. Son absence au mariage de deux de ses enfants le 2 août 1700 est l'indice d'un probable autre voyage.

En 1701 il partit pour Détroit engagé avec quarante-trois autres individus au service du roi et s'engagea comme voyageur pour la même destination le 28 juillet 1704, au service de la colonie.

III Le procès

A son arrivée, la mère de Marie-Claude, Jacqueline Girard, prétendit que ce n'était pas sa fille qui lui revenait mais une usurpatrice. Jusqu'à ce qu'une vérité éclate à l'issue du procès qui suivit, huit ans s'écoulèrent durant lesquels elle fut retenue en France.

Quelle foi apporter aux déclarations de la mère de Marie-Claude ? Plusieurs éléments se révèlent effectivement troublants. Tout d'abord, tant qu'elle vécut dans l'hôpital de la Salpêtrière, sa prétendue fille se fit appeler Marie-Victoire Chamois. Arrivée en Nouvelle-France elle persista à porter ce nom, même à l'occasion de la rédaction de son premier contrat de mariage, avec Pierre Forcier. De plus dans ce contrat, elle donna un prénom erroné pour son père et ne sembla pas se souvenir du patronyme de sa mère qui fut laissé en blanc.

Or, selon Raymond Douville, avant son départ pour la France mais après avoir appris qu'elle serait l'héritière de son père, elle déclarait encore se prénommer Marie-Anne et non Marie-Claude, affirmant en outre, à nouveau, ne savoir signer. Nous avons constaté qu'elle porta effectivement ce prénom de Marie-Anne dès 1684 et celui d'Anne pour le baptême de son dernier fils, Antoine, le 28 juillet 1685 puis à son retour de France elle dit enfin se prénommer Marie-Claude en 1695 et son fils Jean-François déclara à l'occasion de son mariage en 1710 qu'elle portait le prénom Marie-Madeleine..

Mais entre temps, elle sut soudain signer, ce qu'elle fit le 15 octobre 1705, paraphant « Marie-Claude Chamois » en bas d'un acte notarié. Une fois en France, a-t-elle sciemment porté un prénom qui n'était pas le sien, profitant d'une confusion due peut-être à son unique patronyme et à son âge proche de la « vraie » Marie-Claude Chamois ?



Signature de Marie-Claude Chamois

Un fait semble attester cette hypothèse : madame Bourdon qui avait pour tâche d'encadrer et de protéger les filles du roi à leur arrivée en Nouvelle-France, affirma le 2 novembre 1686 dans un acte passé devant notaire « *en son âme et conscience qu'environ les années mil six cent soixante et onze, soixante douze et soixante treize, elle [avait] reçu pendant chacune desdites années lettres de Paris à elle écrites et adressées par une personne nommée la veuve Chamois, par lesquelles elle la priaient de s'informer que Marie Chamois, sa fille, venue en ce pays quelques années auparavant, et de vouloir employer son crédit auprès des puissants de ce pays pour la faire repasser en France ; d'autant qu'elle n'avait passé en ce pays que par les pratiques de son beau-frère et de sa sœur qui s'étaient efforcés de s'en défaire par ce moyen ; déclarant en outre la dite dame Bourdon qu'elle [savait] que la veuve Chamois [avait] encore écrit la même chose en faveur de sadite fille à Mr Talon, lors intendant de ce pays, avec toutes les instances, prières et intercessions possibles ; que ladite Marie Chamois était alors déjà mariée au dit Frigon et qu'elle était passée depuis un an en ça en l'ancienne France.* »

Si la mère de Marie-Claude Chamois avait mis tellement d'ardeur à retrouver sa fille des années durant, pourquoi refuser de la reconnaître au dernier moment ? Une explication possible est d'envisager que les lettres qu'elle adressait ne sont pas parvenues à sa fille mais suite à une confusion due à une homonymie presque parfaite, à une éventuelle usurpatrice qui aurait sauté sur l'aubaine que représentait une importante succession.

Dans cette optique, relevons qu'en outre madame Bourdon accusait le beau-frère de Marie-Claude Chamois de l'avoir forcée à émigrer, tandis qu'elle-même dans sa plaidoirie évoquait son frère direct. Une autre hypothèse revient à accorder crédit aux dires de Marie-

Claude Chamois qui serait bien la fille d'Honoré Chamois mais qui, préférant se cacher sous une fausse identité, n'aurait répondu aux appels de sa mère que pour toucher la succession de son père, provoquant chez celle-ci une rancune tenace au point de faire croire à une usurpation...

IV Le dénouement



Henri-François d'Aguesseau

Quelle que soit l'exacte vérité, Marie-Claude Chamois jouit sur la fin de son procès de l'assistance de Henry-François D'Aguesseau, futur chancelier de France, qui par sa plaidoirie enlevée et les témoignages indiscutables de proches de Marie-Claude avant son départ pour la colonie, gagna la faveur des juges et obtint que Marie-Claude reçoive une part de l'héritage de feu Honoré Chamois le 21 avril 1693.

Appliquant le jugement, elle eût alors à transiger avec sa mère afin de déterminer la part d'héritage qui revenait à chacune d'elles et ne fut libre de circuler et de revenir en Nouvelle-France qu'en avril 1696. La date exacte de ce retour est cependant des plus incertaines. Pour les mariages de Jean-François et Françoise, le 2 août 1700, ni Marie-Claude ni son époux n'étaient présents.

On retrouve sa trace avec certitude le 16 juillet 1704, hospitalisée à l'hôtel-dieu de Québec, puis le 15 octobre 1705 lorsqu'elle emprunta mille livres à Nicolas Gillet, maître perruquier de la ville de Québec, « pour lui permettre de retourner en France » mettre un terme au processus de l'héritage et enfin toucher la part qui lui revenait. Elle retraversa alors l'Atlantique et semble-t-il, définitivement, puisque tout le monde perdit ensuite sa trace. Son ultime mention dans les actes de l'époque en Nouvelle-France fut son absence signalée lors du mariage de Jeanne le 19 février 1710 auquel assista son époux François Frigon.

Nul ne sait aujourd'hui ce qu'elle est devenue.

François, lui, fit un nouveau voyage à Détroit comme engagé en 1705 et un dernier en 1707 avant de prendre sa retraite en 1710, faisant don de sa terre à son fils Jean-François qui en retour le libéra de ses diverses dettes et promit de pourvoir à ses besoins jusqu'à son décès.

François Frigon fut inhumé à Batiscan le 13 mai 1724.

LACROIX Thomas
mise à jour : 06/04/05



Roman inspiré de la vie de Marie-Claude Chamois

Auteur(s): Josée Ouimet.
Editeur: Montréal : Hurtubise HMH, c2000.
Pagination: 147 p. ; 19 cm
Collection: Atout ; 43. Histoire